

AAP Projets innovants sur le campus Cyber

Objectifs de l'aide

- + Renforcer les liens et les synergies entre les acteurs de la filière française de la cybersécurité
- + Soutenir des projets de R&D qui seront élaborés au sein même du Campus Cyber – La Défense

Caractéristiques et thématiques	<ul style="list-style-type: none"> › Dispositif s'inscrivant dans le PIA IV › Appel à projets individuels ou collaboratifs › Un des porteurs doit être membre du Campus Cyber – La Défense › 30% des effectifs impliqués doivent être localisés au Campus Cyber › Les projets provoquant un préjudice important sur le plan environnemental seront exclus › Dépenses prises en compte qu'à compter de la date de relève du dossier
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> › Tout type d'entreprise (startup, PME, ETI et GE) › Dans le cas d'un consortium, le chef de file doit être un acteur industriel › Les établissements de recherche ne peuvent être pilotes des projets
Type de Financement	› Mix de subvention et d'avance remboursable, fonction de la part de développement expérimental (DE), de recherches industrielle (RI) et fondamentale (RF)
Taux d'aides	› Pour les dépenses RD1, de 25% à 70% selon le type d'entreprise et la nature des travaux (RI, DE, RF)
Budget minimum	› Assiette de travaux comprise entre 500 K€ (200 K€ pour les projets portés par une jeune pousse) et 5 M€
Durée du projet	› Entre 12 et 36 mois
Date de soumission des dossiers	› 29/10/2021, à 12h00

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Aide mixte prenant la forme d'une subvention et d'une avance remboursable
- + Atténuation des risques technologiques grâce à un levier financier conséquent
- + Structuration de la filière française de la cybersécurité

bpi**france**

